

(ECO, BIO...)

Inauguration du Centre de loisirs (P.7)



Ancré en zone zéro phyto, doté d'un système de chauffage écologique et d'une architecture respectueuse du patrimoine bâti, le Centre d'accueil périscolaire est aussi certifié peu "eurovore" pour la commune...

(ECONOMIE)

Vote du budget communal 2016 (P.3)



Le budget communal 2016 repose sur trois grands principes :

- maintien des taux des taxes locales pour ne pas alourdir les impôts,
- pas d'emprunt pour conserver un endettement nul,
- maîtrise des dépenses de fonctionnement pour conserver une capacité d'autofinancement permettant de réaliser les investissements sans recourir à l'emprunt...



La forêt dans les zones urbanisées, un éco-système à préserver (voir p.8)



EDITO



Madame, Monsieur,

Le 24 mars dernier, le Conseil municipal a voté un budget 2016 s'inscrivant dans la lignée des précédents. Il vise à contenir les charges de fonctionnement et prévoit, sans augmentation des impôts, un programme d'investissement visant à moderniser et entretenir régulièrement notre patrimoine (Cf. article complet sur le budget primitif 2016).

En ces mois printaniers, la vie communale a quant à elle été rythmée par les manifestations associatives : Salon des Arts, concerts, galas de danse, randonnées, sorties de printemps du CCAS et des Jeunes d'Autrefois, fête de l'école, Opération Nettoyage de printemps en lien avec le Parc Naturel Régional, autant d'occasions de se divertir et de se rendre utile, démontrant, s'il le fallait, la vitalité associative de notre village.

La saison sera clôturée comme chaque année par le traditionnel feu d'artifice le 13 juillet prochain. Viendront ensuite les vacances, l'occasion de s'adonner à vos passions ou de profiter de la quiétude de notre village. N'oubliez pas à ce sujet de vous inscrire à l'Opération Tranquillité Vacances en lien avec la gendarmerie de Chevreuse.

Très bel été à toutes et tous. ●

Votre Maire

Anne Grignon

(CÉRÉMONIE) Commémoration du 8 mai



A l'occasion du 71^e anniversaire de la fin de la seconde Guerre mondiale, une gerbe a été déposée au pied du Monument aux morts par le Maire Anne Grignon le 8 mai dernier.

(INSEE) Fin d'enquête à Lévis-St-Nom



Un grand merci aux agents recenseurs qui en janvier/février dernier ont œuvré avec rigueur, précision, gentillesse et parfois ténacité pour recueillir auprès de chaque foyer les précieuses informations permettant ensuite à l'INSEE d'établir le nombre d'habitants de notre village. Merci également à chacun d'entre vous de leur avoir ouvert vos portes et pris le temps de répondre au questionnaire. Dès traitement des informations et retour de l'INSEE nous vous tiendrons informés du nombre d'habitants de notre commune.

→ MAIRIE

Résumé des derniers conseils municipaux



Séance du 12 février 2016

● ELECTRICITE

Le Conseil municipal approuve la signature d'une convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés.

● CENTRE POLYVALENT

Suite à la mise en liquidation judiciaire de la société SECOBAT, le Conseil approuve pour le lot 13 peinture la résiliation avec la société SECOBAT et la signature avec l'entreprise Papillon.



● EAU

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel du SIRYAE pour l'année 2014 et approuve l'adhésion des communes de Boinvilliers et Rosay au SIRYAE.

● ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel pour l'exploitation du service d'assainissement de l'année 2014 (SAUR).

Monsieur Jost informe les membres du Conseil municipal que le SIASY vient de retenir le maître d'œuvre pour les travaux de remplacement du poste de relevage de Lévis et de la canalisation le raccordant à la station d'épuration.

● ORDURES MENAGERES (SIOM)

Le Conseil municipal, approuve la création du Syndicat mixte fermé des ordures ménagères de la vallée de Chevreuse (SIOM) et l'adhésion de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) au SIOM pour les communes de Chevreuse et Saint-Rémy-lès-Chevreuse.



● CIMETIERE

Le Conseil municipal approuve les travaux d'extension du columbarium de deux niveaux comprenant 28 cases supplémentaires avec l'entreprise Munier.

● ECLAIRAGE PUBLIC ET TRAVAUX D'ELECTRICITE

Le Conseil municipal donne son accord pour la mise en place du groupement de commandes pour le marché "bail éclairage public et travaux d'électricité" entre les villes de Chevreuse, Lévis-Saint-Nom, Milon-la-Chapelle et Saint-Forget ainsi que la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse et autorise la signature de la convention constitutive du groupement de commandes.

● ENLEVEMENT DES DECHETS

Le Conseil municipal, approuve la convention générale de la redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets assimilés aux déchets ménagers sur 4 sites communaux (mairie, école, salle polyvalente, cimetière) et autorise le Maire à signer ladite convention.

Séance du 24 mars 2016

● CENTRE DE LOISIRS ET EXTENSION DES LOCAUX DE STOCKAGE DU CENTRE

Le Conseil municipal approuve la résiliation, sans indemnisation du titulaire, du lot 7 "menuiseries intérieures" conclu avec la société Larigauderie suite à sa liquidation judiciaire. La signature pour les travaux de menuiseries intérieures restant à réaliser avec l'entreprise Christophe Fouché.

La résiliation sans indemnisation du titulaire du lot 12 "métallerie" suite à la mise en liquidation judiciaire de la so-

ciété ASCINOX. La signature de ce lot 12 avec l'entreprise Garel.

L'avenant n°1 au lot n°10 "Electricité courant fort et faible" (installation d'un éclairage le long de la sente piétonne publique).

● REGIME INDEMNITAIRE DES ATTACHES TERRITORIAUX

Le Conseil municipal, décide d'instituer dans la limite des textes applicables à la fonction publique d'Etat l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et le complément indemnitaire annuel (CIA) aux fonctionnaires titulaires et stagiaires et aux agents non titulaires relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

● FORMATION DU JURY D'ASSISES

Il a été procédé à un tirage au sort à partir de la liste électorale de trois personnes pour la formation du Jury d'assises de l'année 2017.

● BUDGET COMMUNAL

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion, le compte administratif, l'affectation des résultats, le budget primitif 2016.

● SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS

● AU CCAS ET A LA CAISSE DES ECOLES

Taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2016.

Il est décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2016.

● BUDGET D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion, le compte administratif, l'affectation des résultats, le budget primitif.

● Décision prise par le Maire par délégation du Conseil

Décision J1-2016 du 21 mars 2016 portant constitution de partie civile au nom de la commune suite à l'agression de deux agents communaux.

→ ECONOMIE

Vote du budget communal 2016



Voté par le Conseil municipal, le 24 mars 2016,

s'inscrit dans la continuité des budgets des précédents exercices. Le résultat de clôture du Compte Administratif 2015 est excédentaire.

Budget Primitif Commune 2016

→ Le budget communal 2016 repose sur trois grands principes :

- maintien des taux des taxes locales pour ne pas alourdir les impôts,
- pas d'emprunt pour conserver un endettement nul,

• maîtrise des dépenses de fonctionnement pour conserver une capacité d'auto-financement permettant de réaliser les investissements sans recourir à l'emprunt.

Fonctionnement

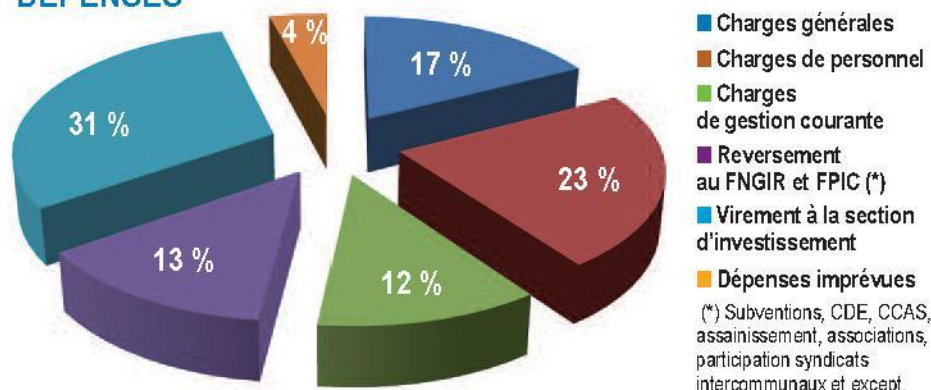
La maîtrise des dépenses de fonctionnement constitue une priorité et

un effort constants. Cette année, les trois postes de dépenses évoluent de la manière suivante :

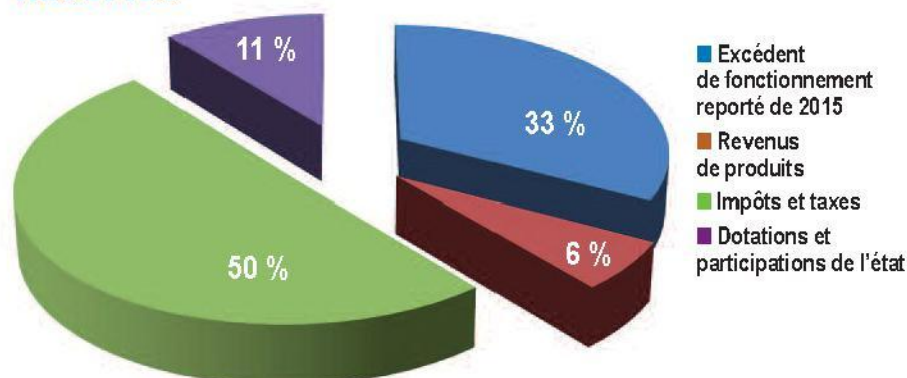
- les charges générales, en diminution (-8 %), permettant néanmoins de réaliser les nombreux travaux ponctuels d'entretien de la voirie communale, l'entretien du nouveau bâtiment "Centre de loisirs", la réfection du che-

FONCTIONNEMENT : BUDGET DE 2 120 900 €

DEPENSES

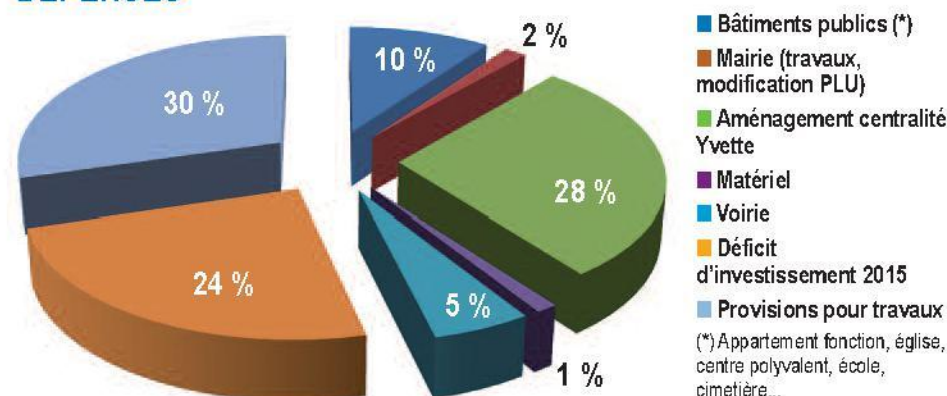


RECETTES

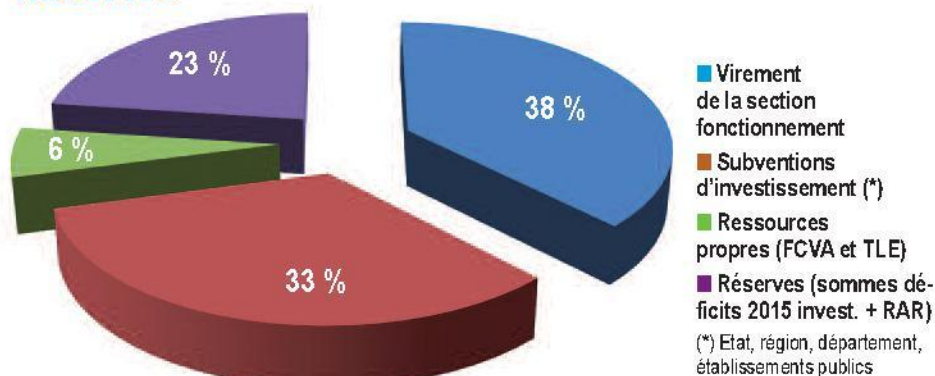


INVESTISSEMENT : BUDGET DE 1 725 000 €

DEPENSES



RECETTES



Economie... :

min GR et des sentes, la réfection des bureaux de la mairie, la maintenance de nos systèmes de sécurité, d'énergie, des matériels informatiques.

- **les charges de personnel, en augmentation (+4 %)**, mais maîtrisées malgré les charges du recensement, l'embauche d'une aide administrative (surcharge due aux complications administratives), l'inflation, la réforme des rythmes scolaires, l'augmentation des charges patronales,

- **les charges de gestion courante stabilisées (+1.8 %)**, pour subventionner les budgets annexes du CCAS et de la CDE, participer aux divers organismes de regroupement et garantir l'équilibre budgétaire de l'école des Sources et du Centre de loisirs.

La commune a décidé à nouveau pour cette année de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux qui demeurent inchangés :

- *taxe d'habitation (TH)* : 14.01 %
- *taxe sur le foncier bâti (TFB)* : 10.14 %
- *taxe sur le foncier non bâti (TFNB)* : 59.74 %

- *cotisation foncière des entreprises (CFE)* : 17.76 %.

Globalement, les dépenses du budget de fonctionnement 2016 sont stables malgré l'augmentation constante du prélèvement obligatoire de l'Etat, le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) pour réduire sa dette. Le bon résultat reporté de l'exercice 2015 permet de basculer un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 650 000 €.

Concernant les recettes, la perception des taxes et impôts suit l'inflation (+1,2 %) alors que les dotations de l'Etat sont en forte diminution (-16 %).

Le résultat de la section de fonctionnement 2015 reporté sur 2016 est inférieur à celui de l'année précédente.

Investissement

Le budget d'investissement 2016 prévoit l'engagement et/ou la réalisation des aménagements et travaux suivants financés en autofinancement et grâce à l'obtention de subventions de l'Etat, de la Région, du Département et des établissements publics.

vote du budget communal 2016



Les travaux suivants sont inscrits au budget :

- travaux d'entretien et de renforcement de la voirie communale,
- construction du bâtiment pour accueillir le centre de loisirs, entre l'école et le centre polyvalent,

- *agrandissement du columbarium du cimetière,*
- *amélioration de la sécurité et de l'accès au parking de l'école et au centre polyvalent,*
- *provision de travaux pour le gros entretien des bâtiments publics.*

Budget Primitif Assainissement 2016

Voté également par le Conseil municipal, le 24 mars 2016, le Budget Primitif 2016 de l'assainissement s'inscrit dans la continuité des budgets précédents.

Le budget d'exploitation 2016 s'équilibre, compte tenu des dépenses suivantes :

- le contrat d'entretien du réseau sous-pression, regroupé à celui du réseau gravitaire, pour réduire les coûts, passé auprès de la SAUR,
- les consommations électriques des pompes de relevage,
- les charges de personnel affecté à ce budget.

Par les recettes suivantes :

- les abonnements de branchements d'administrés aux réseaux,
- les redevances d'assainissement liées aux réseaux gravitaire et sous-pression,

Budget CCAS : Centre communal d'action sociale

Le budget du CCAS (budget annexe du budget communal) ne comporte qu'une section de fonctionnement.

Les recettes proviennent essentiellement de la subvention communale et de libérations reçues des participants ou de dons.

Ces fonds permettent au CCAS, d'aider des familles de la commune dans le besoin et d'organiser des activités pour les personnes du 3^e âge.

Le CCAS intervient pour :

- apporter une aide alimentaire, fournir des aides d'urgences aux familles,
- offrir des colis de fin d'année, attribuer des bons d'énergie,
- assurer un service de télésurveillance
- gérer une livraison de repas à domicile, regroupé avec Les Essarts-le-Roi,
- organiser un repas de fin d'année et une animation,
- organiser deux goûters et deux repas traditionnels par an,
- organiser une sortie de printemps pour les personnes du 3^e âge.

Budget Caisse des Ecoles : Ecole et Centre de loisirs

Le budget de la Caisse des Ecoles (budget annexe du budget communal) ne comporte qu'une section de fonctionnement. Les recettes proviennent essentiellement de la subvention communale (équilibre du fonctionnement pour l'école et le Centre de loisirs) et d'organismes tels que la CAF, de participation des parents aux services périscolaires et de libéralités reçues des participants ou de dons (pour le Centre de loisirs).

Ces fonds permettent à la CDE d'équilibrer les dépenses indispensables "Autour de l'Ecole" telles que l'étude surveillée, la garderie, le Centre de loisirs et de gérer ses charges de personnel.

La CDE intervient également pour :

- financer les récompenses pour la fin d'année scolaire (livres, spectacle),...
- participer au financement des sorties scolaires, de deux classes transplantées (Carolles en 2016),
- financer les transports pour les écoles maternelle et primaire. ●



(FIBRE)

Bientôt régime fibres pour tous...



Les beaux jours arrivent et avec eux le souci d'avoir la ligne.

Fibres d'orange ou autres... c'est une question de goût... et de patience. La dernière "tranche" de déploiement de la fibre est à partager entre des foyers lévisiens forts dépourvus en supports ERDF quand l'opérateur Orange fut venu (1). Heureusement, la disette touche à sa fin (faim ?) et chacun pourra bientôt goûter aux joies des fibres de toutes natures.

(1) le déploiement est tributaire de la fiabilité des supports ERDF. Divers poteaux sur notre territoire ont dû être remplacés pour recevoir la fibre (cf. Lévis Infos Mars 2016).

(VOIRIE)

Sous monitoring...

Les travaux de voirie réalisés avec nos partenaires GEOTP Environnement et EUROVIA ont débuté. Après le diagnostic, le traitement.

Le programme printanier s'est concentré sur les affaissements, tampons déchaussés, traçage horizontal défranchis, bordures de trottoirs édentées... et autres maux dont la chaussée a le secret.

Au titre de l'investissement, une section de la Route des Charmes a fait l'objet d'une totale réfection.

Une nouvelle série d'opérations relevant tant de la "bobologie" que des soins intensifs de notre capital voirie sera prescrite dès la rentrée afin de garantir longévité et fiabilité à nos voies.

→ ECOMOBILITE

Roulez branchés !



→ Peu desservies par les transports en commun, les 13 entités de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) vont déployer une infrastructure de recharge pour voitures électriques accompagnée de services de mobilité grâce à des véhicules en autopartage.

La station d'écomobilité de notre village, dotée de deux points de charge et d'une place réservée à un véhicule électrique en autopartage, sera installée sur le parking de dépôt sis face à l'esplanade desservant les lieux de vie collective (salle polyvalente, école, centre de loisirs, terrain d'évolution) à Yvette pour une mise en service dès la rentrée.

Pour des raisons d'efficacité, l'ensemble des services depuis la gestion des bornes de recharge jusqu'au covoiturage à la demande avec son bureau des voyages, en passant par la gestion des véhicules en autopartage, a été confié au même opérateur "Mopeasy" rompu à la gestion de ce dispositif en milieu rural.

Les tarifs du véhicule seront dégressifs et calculés à l'heure.

Porté par la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse, ce programme innovant, écologique et propice à créer du lien social, a été financé en partie par la région Ile-de-France et par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir. ●

→ ELECTRICITE

Les dames du clocher..

→ La fée électricité a encore frappé... la fée clochette n'a qu'à bien tinter !

Pas d'église sans clocher et pas d'office sans tintement d'une dame d'airain. Pourtant, faute de bras, le clocher de Lévis restait muet depuis des années.

Pas d'électro choc mais une électrification dans les règles de l'art a mis fin ce printemps à son mutisme et les cloches peuvent désormais redonner de la voix au rythme du tintement et de la mise en volée.

Angélus, glas, volée de mariage... les cloches accompagneront à nouveau les cycles du culte.

Marie, Jeanne et les autres..., les Dames du clocher.

"En 1602, Emmanuel de Crussol, Duc d'Uzes, pair de France, l'un des derniers Barons de Lévis, offre une cloche à qui il donne le nom de Marie en hommage à l'épouse de Loys Hubert de Montmort, seigneur du Mesnil-Saint-Denis. Cette cloche



datant du règne d'Henri IV serait donc plus ancienne que le bourdon de Notre

Dame de Paris. En 1615, une cloche en airain de 750 kilos est fondue au pied de l'église... (extrait de "Au fil de l'Yvette" publication de l'Amicale).

La révolution proclamant la constitution civile du Clergé emprisonne les prêtres réfractaires et réserve un sort funeste aux cloches. Il est donné l'ordre aux communes de les bouter hors des clochers. Pour ce faire, nombre d'entre elles sont brisées pour en faciliter la descente mais la plus grosse du clocher de Lévis, trop lourde, est épargnée.

Quant à "Jeanne", fondue en 1646, elle passera de l'antre d'un antiquaire parisien au clocher de la chapelle de Notre Dame de la Roche avant de prendre pension en 1808 dans le clocher du village. ●

→ ECO, BIO, LIGHT... Le Centre de loisirs



→ Ancré en zone zéro phyto, doté d'un système de chauffage écologique et d'une architecture respectueuse du patrimoine bâti, le Centre d'accueil péri scolaire est aussi certifié peu "eurovore" pour la commune. En effet, les diverses subventions obtenues pour sa construction permettent de bénéficier d'un équipement d'exception pour un reste à charge raisonnable et sans commune mesure avec la qualité du service offert.

Depuis sa création sous forme associative puis les premiers jours de sa gestion communale, l'eau de l'Yvette a coulé et la fréquentation du Centre s'est accrue. La présence de cette structure est souvent déterminante dans la décision des familles de s'installer au village.

Les enfants du Centre étaient ces dernières années répartis entre salles de

l'école et centre polyvalent en des lieux non conçus pour ce mode d'accueil. Le maintien de cette situation inconfortable et peu fonctionnelle obligeait également à la mise en accessibilité handicap de la grande salle sise à l'étage du centre polyvalent, opération très onéreuse - impliquant élargissement des voies de circulation intérieure, création d'un ascenseur -.

Le choix de la construction d'un lieu dédié a été une décision réfléchie et financièrement pesée.

D'une capacité d'accueil de 50 enfants pour une surface de bâti de 220 m², l'opération (études et construction) atteint les 693 000 euros, subventionnés à hauteur de près de 497 000 € (Région, Département, Etat et CAF).

Les générations nouvelles sont nos plus beaux investissements. ●

(CIMETIERE) Un espace cinéraire adapté



Dans le cadre de notre volonté permanente d'améliorer l'accompagnement des familles et pour répondre à une pratique d'inhumation en constante augmentation, le columbarium de type pyramidal de notre cimetière s'est vu adjoindre deux niveaux augmentant ainsi sa capacité de 28 espaces cinéraires.

Cette opération, réalisée dans le respect dû aux défunts et à leurs proches, a été menée par la société Munier, domiciliée dans les Vosges, reconnue pour son expérience et la qualité de ses ouvrages.

Le monument paré de granit rose et noir et son jardin du souvenir permettront de respecter le choix de chacun quant au mode de son éternel repos.

"... Les ans fuyaient, les vents soufflaient ; le monument

Méditait, immobile et triste, et, par moment,

Toute l'humanité, comme une fourmière,

Satrape au sceptre d'or, prêtre au thyrses de lierre,

Rois, peuples, légions, combats, trônes croulants,

Était subitement visible sur ses flancs,

Dans quelque déchirure immense des nuées.

Tout flottait sur sa base en ombres dénouées ;

Et Chéops répéta : Je suis l'éternité."

Extrait du poème "Les pyramides" Victor Hugo.

(COMMUNE)

Nettoyage de printemps



La 7^e édition du Nettoyage de printemps a rassemblé de nombreux volontaires dans 37 communes du Parc naturel régional de la Vallée de Chevreuse.



Cette année, l'opération s'est déroulée en deux temps :

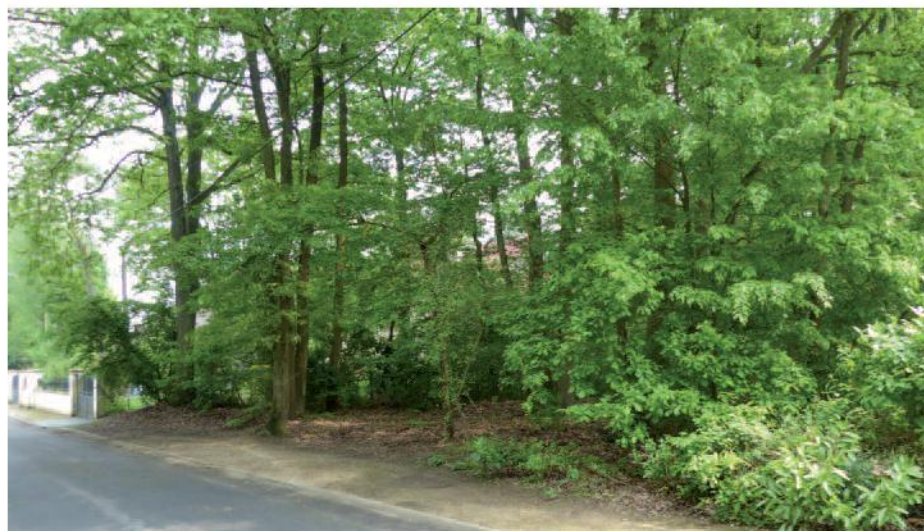
mercredi 30 mars : deux classes de l'Ecole des Sources, classes de Mesdames Follérou (CM1-CM2) et Verger (CE2-CM2), ont nettoyé la sente reliant les hameaux Yvette et Girouard ainsi que le chemin de la Porte Dorée ; en amont de cette matinée, le SITCOM a proposé une intervention pédagogique sur le recyclage à toutes les classes.

samedi 2 avril : l'opération a rassemblé une trentaine de bénévoles. Plusieurs sites avaient été repérés au préalable et ont fait l'objet d'une attention particulière : les alentours du terrain d'évolution et la RD 58. La balade s'est terminée autour d'un goûter.



Pour cette session 2016, plus de 500 kg de déchets ont été ramassés puis emportés à la déchetterie par le personnel communal le lundi matin. Un grand merci à tous les participants.

→ URBANISATION Préserver la forêt



→ En remontant la vallée, l'ancien hameau d'Yvette marque le début d'une urbanisation dense occupant le fond de vallée et les coteaux ainsi que l'extrémité du plateau de Trappes.

C'est essentiellement à cet endroit à l'ouest de la commune que l'urbanisation s'est effectuée au cours du vingtième siècle et jusqu'à ce jour. Au Bois Saint-Pierre, si les constructions ont empiété sur les anciens boisements forestiers (chênes, charmes, châtaigniers), elles ont été réalisées sous forme d'habitat individuel sur de grandes parcelles allongées afin de préserver les arbres.

Tous les styles architecturaux s'y côtoient. Les clôtures sont à l'alignement des trottoirs et la forte présence végétale domine, d'autant que les arbres sont nombreux et hauts. Cette présence végétale forte donne un caractère paysagé très marqué à ce quartier et lui confère une grande qualité. Ce quartier s'est développé sur un site qui était occupé par la forêt d'origine et l'objectif était de réaliser des constructions sous forme d'habitat individuel sur de grandes parcelles en préservant les arbres.

En réalité, il apparaît que, pour des raisons de confort, d'ensoleillement, de mode de vie..., les propriétaires ont parfois tendance à les remplacer par des plantations d'agrément. D'où un enjeu pour l'avenir en terme de cadre de vie qui se traduit par la mise en place de mesures de protection dans le PLU visant à concilier à la fois un impératif de protection de ce qui reste de

la forêt d'origine, tout en étant compatible avec les modes de vie des habitants.

Le PLU prévoit que les coupes et abatages d'arbres de haute tige de plus de 30 cm de diamètre sont soumis à autorisation. Les parties de terrain situées entre les constructions seront également plantées d'arbres de haute tige à raison d'un arbre minimum pour 100 m² de terrain libre. Les aires de stationnement doivent être plantées à raison d'un arbre au moins par 50 m² de terrain. **Les beaux arbres limitrophes entre les propriétés méritent une compréhension mutuelle pour les entretenir et les valoriser** même si les feuilles, l'ombre, ou un autre motif occasionnent de temps en temps une opinion 'tranchée'.



Outre leur beauté sylvestre, ils abritent toute la petite faune aérienne des forêts que nous apprécions d'observer, ils ont aussi une action importante sur le maintien des sols, la régulation de l'eau. **Quant aux espaces boisés de fond de parcelles, ils doivent être préservés pour conserver un patrimoine naturel vert de qualité et la faune et la flore qui le composent.**

vie locale, associative et culturelle...

(ECOLE DES SOURCES)

Voyage scolaire à Carolles...



→ Cette année deux classes de l'école des Sources sont parties à la découverte de la baie du Mont Saint-Michel. Mme Chenal (CP) et Mme Thorin (CE1 et CE2) ont emmené les enfants de leurs classes pour un séjour d'une semaine, du 11 au 15 avril dernier, à Carolles dans la Manche.

Au programme pêche à pied, visite du Mont Saint-Michel, de sa baie et de ses sables mouvants (grande expérience), concours

de châteaux de sable, découverte des oiseaux marins, grande expédition en bateau sur les îles Chausey, sans oublier la grande veillée de la semaine avec un "Casino des mers". Tout ça, dans la bonne humeur et sous le soleil, enfin presque, il y a eu quand même un jour de pluie, si non ce ne serait pas vraiment la Normandie.

Bref une semaine formidable avec une équipe d'animation extra pour le plaisir de tous. ●

(CCAS)

Un programme éclectique...



→ Après notre sortie de printemps à Auvers-sur-Oise mardi 24 mai, et sa "restitution" le vendredi 3 juin (photos, vidéos, commentaires et impressions des participants), nous vous proposerons après les vacances outre les mardis après-midi cinéma mensuels. Le vendredi 7 oc-

tobre le midi, un repas d'automne champêtre, à la ferme de la Quoiqueterie à Vieille-Eglise, le samedi 10 décembre à midi, notre repas de fin d'année chez nous au Centre polyvalent, un repas cabaret organisé par "La compagnie du spectacle". Nous en reparlerons bien sûr. ●

(LIRENVAL)

Salon du livre de la vallée



Cette nouvelle édition du Salon du livre de la Vallée s'est déroulée du 22 mars au 2 avril derniers sur le thème "Les Jardins" avec comme invité d'honneur Alain Baraton, jardinier en chef du château de Versailles. Durant deux semaines, près de 3000 élèves ont participé au salon : rencontres d'auteurs, ateliers, spectacles, expositions...

Dans le cadre de cette manifestation soutenue par la CCHVC (Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse), deux auteurs sont intervenus auprès des enfants de l'Ecole des Sources.

(SECURITE)

Opération vacances



Comme chaque année nous vous invitons, par précaution, à informer de votre absence la gendarmerie de Chevreuse, elle effectuera une ronde quotidienne des maisons et appartements qui lui auront été signalés.

Téléchargez la brochure "Prévention vols et cambriolages : quelques conseils" sur le site de la mairie : www.levis-saint-nom.fr

Téléchargez également l'imprimé "Opération tranquillité vacances" à déposer ou à adresser par courrier, 71 route de Rambouillet, 78460 Chevreuse.

Ces documents sont aussi disponibles en mairie.

(PAROISSE)

Les informations à retenir...



Le Père Christian De Varreux nous a quittés le 1^{er} mars 2016 suite à une longue maladie. Prêtre de notre paroisse de 2005 à 2013, beaucoup le connaissaient via le catéchisme de nos enfants, les célébrations de mariages, baptêmes, premières communions, obsèques et par les messes qu'il animait à Lévis. Passionné de Brassens, il avait également participé, avec sa guitare, à la soirée organisée par Graines de Culture en hommage à cet artiste. Il repose maintenant en paix.

Vous l'aurez peut-être remarqué (pour ceux qui sont à proximité de l'église) : les cloches ont repris de leur service. Désormais, elles sonnent chaque jour à 8 heures, midi et 19 heures. Merci à la mairie : cela contribue à donner de la vie à notre village (voir article p.6).

Les vacances approchent. Cette année, sous l'impulsion du Père Benoît Tranbaloc, notre église restera ouverte jusqu'au 10 juillet et fermera ensuite jusqu'à fin août. La messe aura donc lieu tous les dimanches à 9h30 dans notre belle petite église de Lévis, jusqu'au 10 juillet, et reprendra à partir du 4 septembre. Venez rejoindre notre assemblée dominicale qui ne cesse de s'accroître.

À la rentrée, si votre enfant entre en CE2, CM1 ou CM2, qu'il soit baptisé ou non : inscrivez-le au catéchisme. Contactez Raymond David au 06 74 95 13 94 (raylau.david@wanadoo.fr) Pour les collégiens et lycéens, l'Aumonerie les accueille en équipes et leur propose des temps forts et grands rassemblements.

Contactez Marie-Christine Deteix au 06 87 49 31 58 (mc.deteix@free.fr)

Pour toute information concernant la Paroisse : Christine Marmoret 06 83 35 52 38 (christine.marmoret@sfr.fr) www.mesnil3c-paroisses.org

→ ASSOCIATIONS

Animations, spectacles...

(F2L)



→ Avec les galas de danse et le concert des élèves, c'est le travail d'une année que chacun a pu apprécier.

Bravo aux élèves qui ont bravé le trac et ont exprimé leur joie de jouer de la musique ou de danser !

Et merci aux professeurs qui ont rendu cela possible. Notre troisième activité, la gymnastique, bien que moins visible, apporte aussi son lot de satisfaction grâce

à l'implication de Laurence, la professeur.

Pour la rentrée prochaine, les préinscriptions sont lancées. Vous trouverez les informations utiles (tarifs, horaires) sur le site de la mairie, à la rubrique F2L. Rendez-vous au Forum des associations pour finaliser les inscriptions et découvrir le programme des animations de F2L sur l'année (concert, salon des arts...). Bel été à tous !

(JEUNES D'AUTREFOIS)



→ Le 21 avril dernier, notre Club s'est réuni en la Salle polyvalente pour un déjeuner printanier animé par notre musicien René Rodier accompagné de sa chanteuse.

Le 12 mai, une sortie était organisée dans les Alpes Mancelles, avec visite en compagnie d'un guide conférencier de l'un des plus beaux villages de France, Saint-Cénéri-le-Gérei, surnommé "le village des

peintres", visite suivie d'un déjeuner au restaurant et d'une promenade en bateau sur le lac de Sill le Guillaume et d'un petit tour en train l'après-midi.

Le 23 juin, un loto sera organisé dans la petite salle du Centre polyvalent.

Pendant les mois de juillet et d'août, les membres du Bureau étant en vacances, aucune activité ne sera proposée pendant cette période.

Notre voyage, prévu du 27 août au 03 septembre 2016, nous emmènera sur les "Balcons du Lac d'Annecy" pour un séjour 100% oxygène en Haute-Savoie (Il est encore temps pour vous inscrire !).

Le 03 septembre, au Forum des Associations rendez-vous à notre stand où le meilleur accueil vous sera réservé.

Le Président Michel Guichard
06 07 26 70 52 - mgd78320@gmail.com

(LA RÉCRÉ)



→ LA CHASSE AUX ŒUFS

Vous étiez plus de soixante petits chasseurs, dimanche 20 mars, à la recherche des 400 œufs de Pâques éparpillés dans les jardins de la mairie. Trois d'entre vous ont eu la chance de trouver un œuf surprise qui leur a permis de repartir avec une sculpture en chocolat en cadeau.

Pour le plaisir des petits et des grands, un goûter chaud a conclu cet après-midi. Vivement l'an prochain !

→ LE BONHOMME HIVER

Malgré le temps pluvieux, vous avez été nombreux à souhaiter l'arrivée des beaux jours, samedi 9 avril, en venant décorer et brûler le bonhomme hiver.

En partenariat avec le Centre de loisirs "Les petits Câlin" vous avez aussi profité

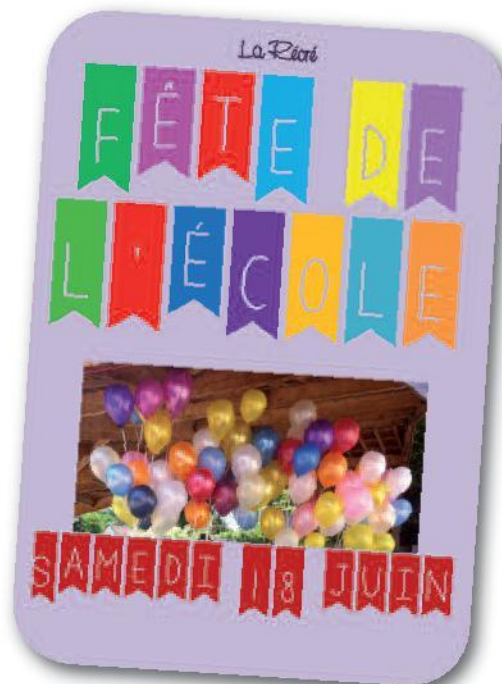
d'une kermesse avec différents jeux et un stand de maquillage.

Grâce à vous tous, le soleil est arrivé dès le lendemain !



→ FETE DE L'ECOLE

Nous vous attendons encore plus nombreux, le samedi 18 juin, pour écou-



ter les chants des enfants, déguster le BBQ de la Récré, jouer et participer aux différentes activités de la journée, tenter votre chance à la tombola, dîner, papoter, trinquer, danser...

En gros, venez à LA Fête de l'école !

VOS RENDEZ-VOUS A LEVIS-SAINT-NOM

Juin

Samedi 11 : Café littéraire - 10h30 (Graines et Cultures)
Samedi 11 : Concert des élèves Salle polyvalente - (F2L)
Dimanche 12 : Gala de danse Salle polyvalente - (F2L)
Jedi 16 : Initiation gratuite à la Country Line Dance - 20h15 Salle polyvalente
Samedi 18 : Permanence UFC Que Choisir - 10h-12h
Samedi 18 : Fête de l'école - (La Récré)
Jedi 23 : Goûter - (Jeunes d'Autrefois)
Jedi 23 : Initiation gratuite à la Country Line Dance - 20h15 Salle polyvalente

Juillet

Mercredi 13 : Fête nationale - (Comité des Fêtes)
Jedi 21 : Goûter - (Jeunes d'Autrefois)
Le 2^e samedi de chaque mois :
Café littéraire 10h-12h, Centre Polyvalent - (Graines et Cultures)
Les 1^{er} et 3^e samedis de chaque mois :
Permanence UFC Que Choisir (10h-12h), et sur rdv le mardi après-midi

Août

Jedi 18 : Goûter - (Jeunes d'Autrefois)

Sept.

Samedi 3 : Forum des Associations - 10h-17h
Samedi 17 et dimanche 18 : Journées du Patrimoine
Samedi 24 : Fête de l'Automne - (Comité des Fêtes)



LES RENDEZ-VOUS DU COMITE DES FETES

Mercredi 13 juillet - Fête nationale

Buffet campagnard - retraite aux flambeaux - magnifique feux d'artifice.

Samedi 24 septembre - Fête de l'automne



Toutes les infos de votre commune sur www.levis-saint-nom.fr

(ANNONCE)

Cause changement de véhicule, particulier vend 2 pneus hiver Michelin Alpin A4 - 205/55 R16 montés sur jante tôle. Très bon état - Prix : 120 €
Tél : 06 32 64 03 17 - 01 34 61 14 46

(ÉTAT-CIVIL)

Décès

MARTINS DA SILVA Antonio
le 16/01/16

MAZIER Martine le 10/02/16

BRIERE Françoise le 7/03/16

DUBOIS Georges le 14/03/16

JEANNIAUD James le 16/04/16

BEVILACQUA Gérard le 15/04/16

Mariage

HAREL Gilles et LOUVANCOUR
Marion le 23/04/16

Naissances

KACZOWKA Sam né le 17/08/2015

COBIAN Maréva née le 15/3/16

AMZAL Isaak né le 15/3/16

MAIA Yanis né le 17/3/16

→ CÔTÉ JARDIN

Les beaux jours d'été...



→ L'arrivée de belles journées nous invite à profiter de la douceur du jardin qui retrouve sa beauté estivale. Au potager, les tâches s'accumulent mais au verger c'est un peu plus calme à part l'"éclaircissement" des fruits sur des arbres trop chargés.

Pour respecter l'espace de notre article, nous nous focalisons comme d'habitude sur le jardin d'agrément et ses principales activités.

• **Tout d'abord, il faudra semer les bisannuelles** comme les pensées,

giroflées, digitales, delphiniums, campanules. Ces plantes après un repiquage en septembre fleuriront l'année suivante.

• **On peut bien sûr semer également des vivaces** comme les ancolies ou les roses trémières mais surtout les planter dans les rocailles, le long des allées ou dans des massifs. Ces plantes présentent l'intérêt de la simplicité de culture mais aussi une grande diversité. Ainsi nous pouvons les multiplier facilement soit par bouturage ou par le partage des touffes après 3 ou 4 ans.

• **Il s'agira aussi de planter les bulbes d'été** comme les dahlias, tigridias, cannas et glaieuls et bien les tuteurer pour prévenir les dégâts du vent. Pour ceux qui ont des plantes grimpantes vous aurez à les palisser afin d'éviter qu'elles ne tombent au sol si elles sont trop agitées.

• **Il sera certainement nécessaire de couper les fleurs fanées du printemps** comme les tulipes, jonquilles, jacinthes et narcisses. Attention alors de bien laisser sécher complètement le feuillage afin que la photosynthèse reconstitue leur force pour l'année prochaine.

• **Éliminer aussi les fleurs** de rhododendrons, pivoines et camélias et laisser aussi les muscaris monter en graines car en se multipliant ils feront encore un plus bel effet l'année suivante.

• **Il est souhaitable aussi de tailler les "rejets" des rosiers** car ces gourmands qui poussent en-dessous du greffon sont des tiges parasites qui affaiblissent les pieds principaux. Surveillez également les attaques de maladies ou d'insectes parasites dont les principaux sont l'oidium, la maladie des tâches noires et les pucerons.

• **Il est recommandé de couper les différentes fleurs fanées** ce qui permet d'obtenir une nouvelle belle floraison. Pour assurer une meilleure ramification et ainsi une floraison plus abondante, il est souhaitable de "pincer" les touffes de chrysanthèmes, d'esters et de phlox.

• **On pourra tailler juste après la floraison les arbustes** à floraison précoce comme les forsythias, lilas, groseilliers à fleurs, cognassiers du japon, genêts à balais.

• **Ce sera également le temps si ce n'est pas déjà fait de mettre dans vos jardinières** des géraniums, des verveines et des fuchsias mais aussi des cellets, des anémis, bégonias tubéreux, freesias et dahlias nains. Vous pouvez aussi créer des suspensions avec des pétunias, capucines, impatiens, fuchsias et bégonias.

• **Et puis bien sûr, il faudra arroser** en évitant les trop grands écarts de température entre l'eau et la plante. Faire cela le soir permet aux plantes de profiter d'une nuit entière pour bien se rafraîchir. On aura comme toujours à faire des économies d'eau en brisant la croûte de terre par un binage ce qui évite le dessèchement des sols par excès de capillarité.

• **Le paillage des massifs** présente également l'avantage de conserver l'humidité aux pieds de vos plantes tout en limitant aussi les repousses de mauvaises herbes. L'enfouissement ultérieur de cette matière organique permettra ensuite d'améliorer sensiblement la structure de votre sol.

Bon jardinage.



Daniel de L'Amicale



Lévis-Saint-Nom

Lévis-infos
JUIN 2016 - N°10
Journal municipal édité par la Mairie de Lévis-Saint-Nom
Directrice de la publication : Anne Grignon - Rédaction : Commission Communication Martial Goussard - Anne Bergantz Laure Bongert - Anne Grignon Jean-Pierre Morel - Sylvie Roiseux Myriam Santerne
Conception réalisation : A.com. Anssens - Crédit photos : Mairie Lévis-St-Nom - F. Anssens PNR - Orange - Freepik.com Pixabay - DR.

MAIRIE LEVIS-SAINT-NOM
Place Yvon Esnault
Tél. 01 34 61 82 05
Fax : 01 34 61 49 94
E-mail : levis.mairie@wanadoo.fr
Site : www.levis-saint-nom.fr
Ouvert : Lu - Ma - Me - Ve : 8h30-12h
Je : 8h30-12h - 14h-20h.



Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse